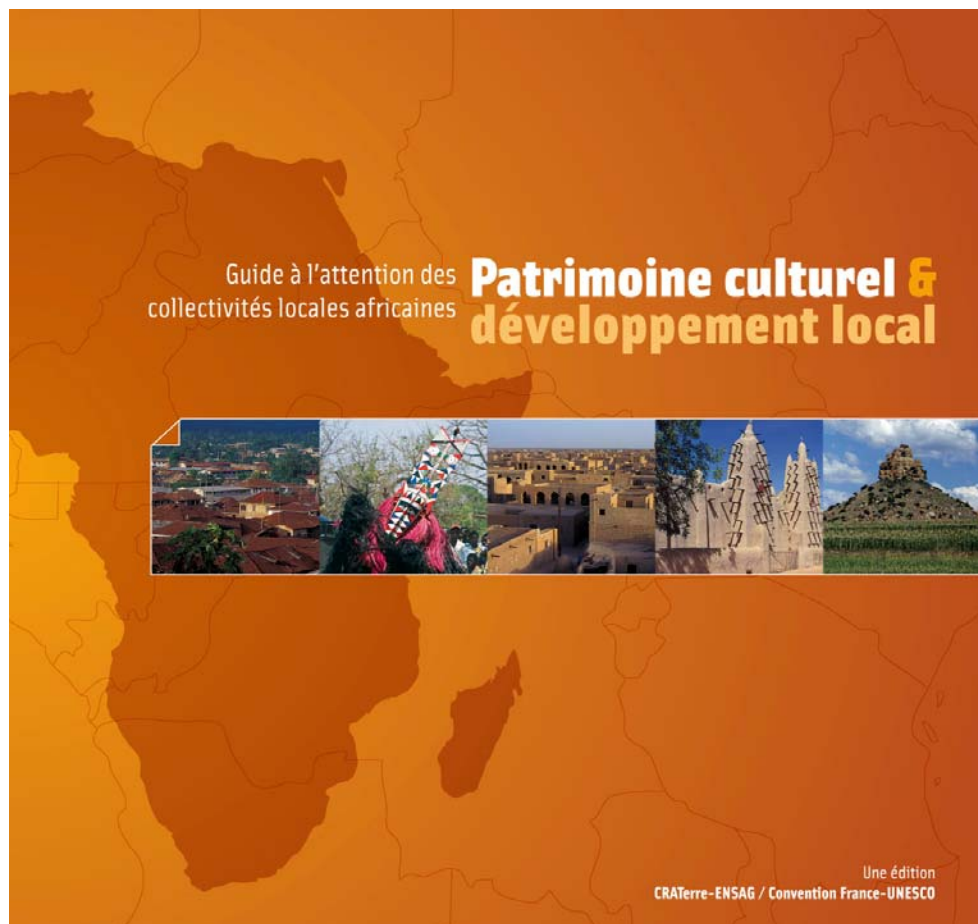


Patrimoine culturel et développement local :

Quelle formation pour les collectivités locales africaines ?
Esquisse d'un programme pour l'Afrique francophone



L'enjeu du patrimoine

- Le patrimoine est un bien collectif qui raconte l'histoire d'un peuple, d'une communauté
- Il se manifeste dans tous les registres de la vie: événements majeurs ou actes ordinaires
- Il est un levier de développement et représente un potentiel économique
- Son émergence et sa sauvegarde ne peuvent plus dépendre de l'Etat seul

I. Les collectivités africaines et le patrimoine.

De Yaoundé ...

L'initiative d'impliquer les collectivités locales sur cet enjeu majeur a été prise par l'Unesco (WHC & CFU) dès 2003, à travers une collaboration avec le PDM.

En décembre 2003, à l'occasion du Sommet Africités 3 à Yaoundé, c'est à travers trois questions que l'UNESCO et le PDM avaient interpellé les maires africains sur les enjeux du patrimoine culturel des villes :

- Pourquoi protéger le patrimoine des villes africaines ?
- Quel patrimoine faut-il protéger ?
- Que gagne-t-on en le protégeant ?

Des constats étaient alors établis :

- La culture, et le patrimoine culturel en Afrique, sont un réservoir potentiel de développement encore largement inexploité, particulièrement dans l'espace urbain ;
- Dans le processus de décentralisation en cours, les autorités municipales ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en place de stratégies destinées à protéger le patrimoine urbain, à valoriser l'identité culturelle et, plus largement, à améliorer la qualité de vie dans les villes ;
- Il convient d'intégrer la prise en compte du patrimoine dans tous les outils et projets d'aménagement du territoire et d'amélioration des conditions de vie de la population.

L'atelier de Yaoundé a débouché sur un ensemble cohérent de recommandations à destination des autorités municipales mais aussi des autorités nationales, des professionnels et des organisations internationales. Ces recommandations constituent « l'Initiative de Yaoundé pour la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain et de la diversité culturelle des villes africaines » (ci-joint). Elle incite chacun des acteurs à intégrer le constat effectué sur les ressources pour le développement du patrimoine urbain africain en même temps que sur les dangers qui y sont attachés et à agir de façon très opérationnelle pour sa sauvegarde et sa valorisation.

Pour chaque maire identifier son patrimoine, mettre en place des dispositifs réglementaires pour contribuer à sa protection, l'intégrer dans le plan de développement municipal sur les aspects foncier, urbanistique, financier, former ses collaborateurs élus et les professionnels, sensibiliser sa population représentent les points forts de « l'Initiative ».

Pour leur faciliter la mise en œuvre de ces recommandations les maires ont demandé à l'UNESCO que soit élaboré un guide à leur attention.

Cette première session spéciale « Villes africaines et patrimoine » a donc posé les bases d'une action sur le long terme pour la protection et la valorisation du patrimoine africain.

...à Nairobi

Cet engagement s'est poursuivi à travers l'organisation d'une nouvelle session spéciale « Patrimoine culturel des villes et territoires, les enjeux du partenariat » lors d'Africités 4, en septembre 2006 à Nairobi.

Si la session de Yaoundé était centrée sur la ville, lieu privilégié de l'activité économique, sociale et culturelle, les initiatives prises depuis, spécifiquement dans le cadre du projet « Fleuve Niger et patrimoine » et à l'occasion de la réflexion pour l'élaboration du guide, démontrent que les questions de territoire d'influence et de partenariat prennent une dimension déterminante.

C'est donc l'échelle du territoire qui a été appréhendée à Nairobi. Qu'il soit urbain, périurbain ou rural, un territoire est une entité géographique et culturelle cohérente, lié à des organisations sociales et communautaires qui recourent souvent aujourd'hui des entités administratives – la commune, la région, etc. La diversité et la complexité de la démarche patrimoniale exigent une approche intégrée de la ville et de son territoire d'influence. Ils constituent un ensemble cohérent où l'on trouve des éléments multiples témoins du passé et de cultures qui évoluent. D'autre part on y développe des outils de planification et de gestion, dans lesquels les maires et chefs des collectivités territoriales jouent un rôle grandissant, ce qui incite à une forte synergie entre les acteurs et les partenaires. Les villes elles-mêmes constituent des réseaux et leurs territoires des ensembles riches et complexes qui ne sont pas souvent pris en compte dans les projets. Ils sont pourtant essentiels lorsque que l'on intègre la dimension patrimoniale. Cette approche de la diversité et de la complexité du territoire appelle la mise en cohérence des acteurs, internes ou externes, à travers la dynamique du partenariat.

La rencontre de Nairobi a analysé plus particulièrement les enjeux d'une approche territoriale et partenariale du patrimoine culturel et a produit des recommandations.

Le besoin de documents et de formations

Le livre « patrimoine culturel et développement local. Guide à l'attention des collectivités locales africaines », conçu comme un outil d'aide à la décision, pour impulser une nouvelle dynamique et miser sur la spécificité culturelle et patrimoniale des collectivités comme levier de développement, a été co-édité par la Convention France-UNESCO et CRATerre ENSAG en 2006.

Réalisé à la demande des maires africains, il s'agit d'un document simple et pédagogique, de sensibilisation sur les enjeux de la protection et de la valorisation du patrimoine et, de façon plus générale, sur la pertinence d'un projet culturel global comme composante d'une politique de développement économique et social.

Après une brève section méthodologique, le guide présente notamment une série d'opérations exemplaires dans les différents pays d'Afrique, qui montrent les différents aspects du patrimoine culturel africain et les moyens de le sauvegarder.

Ce livre largement diffusé lors d'Africités 2006 et à travers les réseaux des partenaires de l'UNESCO, a connu un grand succès et a été réimprimé en septembre 2007.

Lors de la session de 2006 les élus ont souligné l'importance primordiale de la formation, à l'attention des élus mêmes, ainsi que des techniciens municipaux, et ont demandé à l'UNESCO d'élaborer et de mettre en œuvre des formations à la gestion des ressources patrimoniales et culturelles.

II. Quelles formations pour les collectivités locales ?

La première étape pour réfléchir à une stratégie globale de formation et aux modalités de sa mise en place a été la rencontre de trois jours à Paris, qui a eu lieu les 3, 4 et 5 septembre 2007.

Ces journées ont permis de faire rencontrer des acteurs essentiels dans le domaine du patrimoine et de l'urbanisme et/ou des collectivités locales en Afrique, d'évaluer leurs complémentarités et de faire le point sur les attentes de chacun par rapport aux formations à mettre en place.

Etaient présents notamment des professionnels de la formation en Afrique et leurs homologues en France : les Universités de Nouakchott et de Bamako, l'Ecole africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme, l'Ecole africaine du patrimoine, l'Ecole de Chaillot, l'Institut national du patrimoine, CRATerre Ecole Nationale supérieure d'architecture, l'Union Internationale des architectes, ainsi que les partenaires institutionnels de la Convention France Unesco – Ministères de l'Equipeement, de la Culture et des Affaires étrangères.

Objectifs des formations

- Sensibiliser les décideurs aux enjeux liés à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine pour une intégration de la dimension patrimoniale dans les projets de développement des collectivités locales;
- Former les techniciens municipaux sur le thème du « patrimoine et développement local » pour une meilleure maîtrise des volets patrimoniaux de projets des collectivités locales;
- Meilleure concertation et travail en commun entre les services de l'Etat et les collectivités sur les questions liées au patrimoine culturel.

Deux éléments préalables à l'action :

- S'appuyer sur les acquis existants : expériences et structures qui opèrent dans le secteur (établissements de formation, professionnels en exercice, expériences réalisées dans les collectivités, villes du patrimoine mondial, coopérations internationales entre collectivités). Dans ce sens les partenaires du projet au stade actuel constituent une brochette très intéressante mais qu'il est appelé à s'élargir à la fin de la phase pilote.
- Trouver les complémentarités entre services de l'Etat et Collectivités. Les compétences sur le patrimoine sont encore partagées entre Etats et Collectivités et beaucoup de professionnels se trouvent dans les Directions en charge du patrimoine au niveau des Ministères. Il est important de capitaliser ces expériences ainsi que tout le travail déjà mené dans le cadre du programme Africa 2009.

Trois échelles d'intervention :

- L'échelle de la décision qui est atteinte à travers la sensibilisation des élus / décideurs et l'organisation des métiers et des statuts liés au patrimoine dans les collectivités
- La formation individuelle pour les agents municipaux qui doivent être formés à la maîtrise d'ouvrage, avoir une compréhension générale du patrimoine et de ses enjeux, connaître les grands méthodes et principes généraux, les métiers et professions pour pouvoir passer commande
- Le travail sur l'environnement – institutionnel, juridique et social, qui implique une mise au niveau du cadre législatif, la réflexion sur le partage des responsabilités dans le processus de

décentralisation, le partage des ressources, la sensibilisation des habitants pour créer une demande sociale sur le patrimoine.

Trois publics cibles / quatre modalités de formation :

1. Élus locaux: maires, conseillers.
 - Cours de « sensibilisation » de la durée de 2 jours.
2. Techniciens de l'administration générale : secrétaires généraux, techniciens des services des affaires juridiques, des contentieux, des affaires financiers, de l'informatique.
 - Cours d' « information » de la durée de 5 jours.
3. Agents des services techniques en lien plus direct avec le patrimoine : Services éducation - culture - jeunesse – sports; Services techniques - urbanisme, aménagement, espaces verts, patrimoine immatériel, cadastre, ingénierie, travaux (chefs chantiers, maintenance); Service des relations publiques / de coopération; Service des études / du développement
 - Cours de formation générale (continue et initiale) de la durée de 10 à 20 jours
 - Modules de spécialisation de la durée de 20 jours ou plus

À partir des discussions de deux jours, un document synthétique a été produit et présenté aux élus d'Oualata (Mauritanie), Fouban (Cameroun) et Bamako (Mali) lors de la session du 5 septembre au Sénat (voir power point ci-joint).

Cette séance, élargie également aux collectivités et associations des collectivités locales, a validé le travail engagé. Les participants ont insisté sur l'importance de prévoir un programme ambitieux, avec une stratégie globale de formation pour l'Afrique qui permette une pérennisation des acquis.

La mise en œuvre d'une phase pilote sur le biennium 2008-2009 a été décidée lors de cette session.

III. Une Phase Pilote 2008 / 2009

Maîtres d'ouvrage :

Collectivités :

- PDM
- AIMF

Patrimoine :

- WHC/CFU, rôle de :
 - Coordonner les contacts avec les différents partenaires,
 - Relayer les informations,
 - Organiser le premier atelier de travail,
 - Chercher des fonds et le mode de fonctionnement pour pérenniser les formations à l'attention des collectivités locales africaines sur le thème du patrimoine
- CRATerre ENSAG : rôle d'expertise auprès des maîtres d'ouvrage

Partenaires maîtres d'œuvre :

EAMAU, EPA, Université Nouakchott, Université de Bamako, autres Universités encore à identifier, rôle de :

- Contribuer à la constitution des contenus des formations par rapport à leurs expériences et leurs compétences
- Aider à la sélection de participants (maires et techniciens municipaux)
- Mettre en œuvre dans leur propre structure un cycle de formation sur le patrimoine et le développement local

Calendrier prévisionnel des opérations :

Suite aux calendriers électoraux des pays cibles des formations, le calendrier prévisionnel pour le biennium 2008 / 2009 est établi comme suit :

1. Identification approfondissement des besoins

Mai 2008 : établissement d'un questionnaire à l'attention des maires africains.

Diffusion à travers les réseaux du PDM, de l'AIMF et des Associations nationales d'élus africains. 4 pays seront destinataires du questionnaire : Togo, Bénin, Mauritanie, Mali.

Juin – Octobre : étude pour l'analyse de la situation des municipalités face aux risques dans les pays concernés. Répertoire de compétences spécifique pour le volet « risques » de la formation.

Juin -Octobre 2008 : relances, récolte des résultats, analyse des questionnaires

Novembre 2008 : discussions sur les résultats dans la session préliminaire lors la première formation.

2. Mise en œuvre de séminaires et de formations tests

19-20 Novembre 2008 :

Première formation à l'attention des élus de deux Pays : Bénin et Togo.
La formation sera co-organisée avec le programme *Africa 2009* et se tiendra à l'EPA.
Une réunion préliminaire avec tous les partenaires impliqués (EAMAU, EPA, PDM, Craterre, CFU, Univ. Nouakchott, Univ. Bamako) est prévue sur place le 18 novembre.

Décembre 2008 :

Deux formations en Mauritanie.

Juin 2009 :

Deux formations au Mali (élections municipale printemps 2009). Ces formations seront coordonnées avec les formations prévues dans le cadre du projet "Loire-Niger : gouvernance et culture".

Automne 2009 : Sommet Africités. Les résultats des formations feront l'objet d'une évaluation et d'un rapport final qui enrichira l'identification des besoins et la préparation du document du projet sur le moyen terme. La présentation des résultats et lancement d'un programme sur le moyen terme se fera dans le cadre d'Africités 2009.

Contenus des formations pour les élus et techniciens :

- Connaissance générale du patrimoine,
- Enjeux économiques et sociaux,
- Contexte institutionnel, cadre réglementaire,
- Connaissance des acteurs, des partenaires, des projets de référence,
- La chaîne d'intervention sur le patrimoine : Identifier / Inventorier; connaissance des cadres législatifs et réglementaires, modalités de leur mise en application; Conserver, restaurer, réhabiliter, restructurer; Bâtir un projet culturel; Gérer et mettre en valeur; Faire connaître; Rendre accessible; Le patrimoine comme vecteur de développement; L'approche de la dimension sociale; Gestion.
- La prévention et la gestion des risques